



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mai 2026 à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or.

**Rue Lainesse** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteur-Géomètre, pour le compte de M. Eric Boulianne, visant à :

- fixer à 2 empiètements des aires de stationnements en façade du bâtiment principal au lieu de 1, tel que le prévoit la réglementation, sur les lots 6 307 592 à 6 307 602 et 6 307 558;
- fixer à 5 m plutôt qu'à 3 m, tel que le prévoit la réglementation, la largeur des empiètements des aires de stationnement affectant les lots 6 307 592 à 6 307 602 et 6 307 558;
- fixer la marge de recul minimale avant applicable du côté de la rue Louise-Lemay à 5,0 m pour le lot 6 307 557 et à 5,30 m pour le lot 6 307 591, plutôt qu'à 6,0 m, tel que le prévoit la réglementation;
- fixer la largeur minimale combinée des marges latérales à 4,0 m pour les lots 6 307 558, 6 307 593 et 6 307 594, et à 4,50 m pour le lot 6 307 595, plutôt qu'à 5, tel que le prévoit la réglementation.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: [greffe.vd@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe.vd@ville.valdor.qc.ca) au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 1<sup>er</sup> mai 2026, à midi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 15 avril 2026.

**Signé**

**Me Katy Veilleux, greffière**